

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Décision du 2 juillet 2015 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie

NOR : AFSU1523154S

Le collège des directeurs,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-1-7 et R. 162-52 ;

Vu les avis de la Haute Autorité de santé en date du 17 juin 2015 ;

Vu l'avis de l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie en date du 15 juin 2015 ;

Vu la commission de hiérarchisation des actes et des prestations des chirurgiens-dentistes en date du 9 avril 2015 et des médecins en date du 16 avril 2015,

Décide :

De modifier les livres II et III de la liste des actes et prestations adoptée par décision de l'UNCAM du 11 mars 2005 modifiée, comme suit :

Art. 1^{er}. – Le livre II est ainsi modifié :

1° A la subdivision 06.02.03.01 « Actes thérapeutiques sur le sinus maxillaire » :

– l'acte suivant est modifié comme suit :

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
GBBA002	Comblement préimplantaire sousmuqueux unilatéral du sinus maxillaire <i>Facturation :</i> – prise en charge dans le cadre du traitement, chez l'adulte, des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare – prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires anesthésie (PAFA010)	1 4	0 0	RC	

– l'acte suivant est créé :

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
GBBA364	Comblement préimplantaire sousmuqueux bilatéral du sinus maxillaire <i>Facturation :</i> – prise en charge dans le cadre du traitement, chez l'adulte, des agénésies dentaires multiples liées à une maladie rare – prise en charge dans le cadre du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires anesthésie (PAFA010)	1 4	0 0	RC	

2° Les subdivisions 07.02.02.06 « Exérèse de la pulpe et du contenu canalaire de la dent » et 07.02.02.08 « Autres actes thérapeutiques sur la racine de la dent » sont modifiées comme suit :

Le geste complémentaire HBQK061 est ajouté à la liste des gestes complémentaires associables aux actes principaux HBFD006, HBFD017, HBFD019, HBFD033, HBFD021, HBFD035, HBFD008, HBFD015, HBFD474, HBFD458, HBFD395, HBFD326, HBFD150, HBFD001, HBFD297, HBFD003, HBFD024, HBBD003, HBBD234, HBBD001, HBBD002.

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
07.02.02.06	Exérèse de la pulpe et du contenu canalaire de la dent <i>L'exérèse de la pulpe vivante ou l'exérèse du contenu canalaire non vivant d'une dent inclut la mise en forme canalaire et l'obturation radiculaire.</i> <i>Lorsque le contenu canalaire est un matériau d'obturation, l'acte n'inclut que la mise en forme canalaire et l'obturation radiculaire.</i>				
HBFD006 <i>[F, U]</i>	Exérèse de la pulpe camérale [Biopulpotomie] d'une dent temporaire <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD017 <i>[F, U]</i>	Exérèse de la pulpe vivante d'une incisive ou d'une canine temporaire <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD019 <i>[F, U]</i>	Exérèse de la pulpe vivante d'une molaire temporaire <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD033 <i>[F, N, U]</i>	Exérèse de la pulpe vivante d'une incisive ou d'une canine permanente <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD021 <i>[F, N, U]</i>	Exérèse de la pulpe vivante d'une première prémolaire maxillaire <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD035 <i>[F, N, U]</i>	Exérèse de la pulpe vivante d'une prémolaire autre que la première prémolaire maxillaire <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD008 <i>[F, N, U]</i>	Exérèse de la pulpe vivante d'une molaire permanente <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD015 <i>[F, U]</i>	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une incisive ou d'une canine temporaire <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD474 <i>[F, U]</i>	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une molaire temporaire <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD458 <i>[F, N, U]</i>	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une incisive ou d'une canine permanente immature <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD395 <i>[F, N, U]</i>	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une première prémolaire maxillaire immature <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD326 <i>[F, N, U]</i>	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une prémolaire immature autre que la première prémolaire maxillaire <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		
HBFD150 <i>[F, N, U]</i>	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une molaire permanente immature <i>(ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)</i>	1	0		

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
HBFD001	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une incisive ou d'une canine permanente <i>[F, N, U]</i> (ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)	1	0		
HBFD297	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une première prémolaire maxillaire <i>[F, N, U]</i> (ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)	1	0		
HBFD003	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une prémolaire autre que la première prémolaire maxillaire <i>[F, N, U]</i> (ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)	1	0		
HBFD024	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une molaire permanente <i>[F, N, U]</i> (ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)	1	0		

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
07.02.02.08	Autres actes thérapeutiques sur la racine de la dent <i>L'obturation radiculaire dentaire après apexification inclut la mise en forme canalaire.</i>				
HBBD003	Obturation radiculaire d'une incisive ou d'une canine après apexification <i>[N]</i> (ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)	1	0		
HBBD234	Obturation radiculaire d'une première prémolaire maxillaire après apexification <i>[N]</i> (ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)	1	0		
HBBD001	Obturation radiculaire d'une prémolaire autre que la première prémolaire maxillaire après apexification <i>[N]</i> (ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)	1	0		
HBBD002	Obturation radiculaire d'une molaire après apexification <i>[N]</i> (ZZHA001, ZZLP025, HBQK040, HBQK061, HBQK303)	1	0		

3° Les subdivisions 07.02.02.11 « Avulsion de dents permanentes » et 07.02.02.12 « Autres avulsions de dents ou racines » sont modifiées comme suit :

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
07.02.02.11	Avulsion de dents permanentes <i>Comprend : avulsion de dent et/ou de racine dentaire</i> <i>Avec ou sans :</i> <i>- curetage alvéolaire</i> <i>- régularisation osseuse de l'arcade alvéolaire</i>				
HBGD036	Avulsion d'1 dent permanente sur arcade sans alvéolectomie <i>[F, U]</i> (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD043	Avulsion de 2 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie <i>[F, U]</i> (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD319	Avulsion de 3 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie <i>[F, U]</i> (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD489	Avulsion de 4 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie <i>[F, U]</i> (ZZLP025, HBQK061)	1	0		

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
HBGD497	Avulsion de 5 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD106	Avulsion de 6 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD076	Avulsion de 7 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD422	Avulsion de 8 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD420	Avulsion de 9 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD064	Avulsion de 10 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD356	Avulsion de 11 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD146	Avulsion de 12 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD382	Avulsion de 13 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD247	Avulsion de 14 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD415	Avulsion de 15 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD333	Avulsion de 16 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD261	Avulsion de 17 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD499	Avulsion de 18 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD461	Avulsion de 19 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD278	Avulsion de 20 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD258	Avulsion de 21 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD311	Avulsion de 22 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD235	Avulsion de 23 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD374	Avulsion de 24 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD475	Avulsion de 25 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD285	Avulsion de 26 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD338	Avulsion de 27 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD193	Avulsion de 28 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD345	Avulsion de 29 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD414	Avulsion de 30 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD245	Avulsion de 31 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD283	Avulsion de 32 dents permanentes sur arcade sans alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP030, HBQK061)</i>				
HBGD022	Avulsion d'1 dent permanente sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD034	Avulsion de 2 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD287	Avulsion de 3 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD078	Avulsion de 4 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD060	Avulsion de 5 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD312	Avulsion de 6 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD142	Avulsion de 7 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD231	Avulsion de 8 dents à 10 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	<i>(ZZLP025, HBQK061)</i>				
HBGD349	Avulsion de 11 dents à 13 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD067	Avulsion de 14 dents à 16 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD418	Avulsion de 17 dents à 19 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD441	Avulsion de 20 dents à 22 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD105	Avulsion de 23 dents à 25 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD191	Avulsion de 26 dents à 28 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD262	Avulsion de 29 dents à 32 dents permanentes sur arcade avec alvéolectomie	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD031	Avulsion d'1 dent permanente sur arcade avec séparation des racines	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD032	Avulsion de 2 dents permanentes sur arcade avec séparation des racines	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD415	Avulsion de 3 dents permanentes sur arcade avec séparation des racines	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD169	Avulsion de 4 dents permanentes sur arcade avec séparation des racines	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
07.02.02.12	Autres avulsions de dents ou racines				
	<i>Comprend : avulsion de dent et/ou de racine dentaire</i>				
	<i>Avec ou sans : - curetage alvéolaire - régularisation osseuse de l'arcade alvéolaire</i>				
HBGD039	Avulsion d'1 dent ankylosée sur arcade, avec section coronaradiculaire et séparation des racines	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD002	Avulsion de 2 dents ankylosées sur arcade, avec section coronaradiculaire et séparation des racines	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD453	Avulsion de 3 dents ankylosées sur arcade, avec section coronaradiculaire et séparation des racines	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				
HBGD218	Avulsion de 4 dents ankylosées sur arcade, avec section coronaradiculaire et séparation des racines	1	0		
[F, U]	(ZZLP025, HBQK061)				

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
HBGD480	Avulsion de 5 dents ankylosées sur arcade, avec section coronaradiculaire et séparation des racines [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD206	Avulsion de 6 dents ankylosées sur arcade, avec section coronaradiculaire et séparation des racines [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD396	Avulsion de 7 dents ankylosées sur arcade, avec section coronaradiculaire et séparation des racines [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD113	Avulsion de 8 dents à 10 dents ankylosées sur arcade, avec section coronaradiculaire et séparation des racines [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD438	Avulsion de 11 dents à 13 dents ankylosées sur arcade, avec section coronaradiculaire et séparation des racines [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD122	Avulsion de 14 dents à 16 dents ankylosées sur arcade, avec section coronaradiculaire et séparation des racines [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD300	Avulsion d'une dent en désinclusion avec couronne sous muqueuse en position palatine et/ou linguale [F, U] <i>(ZZLP030, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD358	Avulsion de 2 dents en désinclusion avec couronnes sous muqueuses en position palatine et/ou linguale [F, U] <i>(ZZLP030, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD028	Avulsion d'une incisive permanente retenue ou à l'état de germe [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD126	Avulsion de 2 incisives permanentes retenues ou à l'état de germe [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD062	Avulsion de 3 incisives permanentes retenues ou à l'état de germe [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD430	Avulsion de 4 incisives permanentes retenues ou à l'état de germe [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD372	Avulsion de 5 à 6 incisives permanentes retenues ou à l'état de germe [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD148	Avulsion de 7 à 8 incisives permanentes retenues ou à l'état de germe [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD014	Avulsion d'une canine permanente retenue ou à l'état de germe [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD015	Avulsion de 2 canines permanentes retenues ou à l'état de germe [F, U] <i>(ZZLP054, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD145	Avulsion de 3 canines permanentes retenues ou à l'état de germe [F, U] <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
HBGD416 [F, U]	Avulsion de 4 canines permanentes retenues ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD459 [F, U]	Avulsion d'une prémolaire retenue ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD386 [F, U]	Avulsion de 2 prémolaires retenues ou à l'état de germe (ZZLP030, HBQK061)	1	0		
HBGD279 [F, U]	Avulsion de 3 prémolaires retenues ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD199 [F, U]	Avulsion de 4 prémolaires retenues ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD385 [F, U]	Avulsion de 5 à 6 prémolaires retenues ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD359 [F, U]	Avulsion de 7 à 8 prémolaires retenues ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD047 [F, U]	Avulsion d'une première ou d'une deuxième molaire permanente retenue ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD492 [F, U]	Avulsion de 2 premières ou deuxièmes molaires permanentes retenues ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD316 [F, U]	Avulsion de 3 premières ou deuxièmes molaires permanentes retenues ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD117 [F, U]	Avulsion de 4 premières ou deuxièmes molaires permanentes retenues ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD181 [F, U]	Avulsion de 5 à 6 premières ou deuxièmes molaires permanentes retenues ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD210 [F, U]	Avulsion de 7 à 8 premières ou deuxièmes molaires permanentes retenues ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD018 [F, U]	Avulsion d'une troisième molaire maxillaire retenue ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD004 [F, U]	Avulsion d'une troisième molaire mandibulaire retenue ou à l'état de germe (ZZLP025, HBQK061)	1	0		
HBGD025 [F, U]	Avulsion de 2 troisièmes molaires retenues ou à l'état de germe (ZZLP042, HBQK061)	1	0		
HBGD021 [F, U]	Avulsion de 3 troisièmes molaires retenues ou à l'état de germe (ZZLP042, HBQK061)	1	0		

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
HBGD038 [F, U]	Avulsion de 4 troisièmes molaires retenues ou à l'état de germe <i>(ZZLP042, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD044 [F, U]	Avulsion d'une dent à couronne sousmuqueuse ou en désinclusion muqueuse <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD322 [F, U]	Avulsion de 2 dents à couronne sousmuqueuse ou en désinclusion muqueuse <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD160 [F, U]	Avulsion de 3 dents à couronne sousmuqueuse ou en désinclusion muqueuse <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD403 [F, U]	Avulsion de 4 dents à couronne sousmuqueuse ou en désinclusion muqueuse <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD003 [F, U]	Avulsion d'un odontoïde inclus ou d'une dent surnuméraire à l'état de germe <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD402 [F, U]	Avulsion de 2 odontoïdes inclus ou de 2 dents surnuméraires à l'état de germe <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD281 [F, U]	Avulsion de 3 odontoïdes inclus ou de 3 dents surnuméraires à l'état de germe <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD171 [F, U]	Avulsion de 4 odontoïdes inclus ou de 4 dents surnuméraires à l'état de germe <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD016 [F, U]	Avulsion d'une racine incluse <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD466 [F, U]	Avulsion de 2 racines incluses <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD299 [F, U]	Avulsion de 3 racines incluses <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD102 [F, U]	Avulsion de 4 racines incluses <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD159 [F, U]	Avulsion de 5 racines incluses <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD465 [F, U]	Avulsion de 6 racines incluses <i>(ZZLP025, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD017 [F, U]	Avulsion d'une dent ectopique <i>(ZZLP030, HBQK061)</i>	1	0		
HBGD190 [F, U]	Avulsion de 2 dents ectopiques <i>(ZZLP030, HBQK061)</i>	1	0		

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
HBGD397 [F, U]	Avulsion de 3 dents ectopiques (ZZLP030, HBQK061)	1	0		
HBGD080 [F, U]	Avulsion de 4 dents ectopiques (ZZLP030, HBQK061)	1	0		

4° A la subdivision 07.02.03.03 « Pose de prothèse dentaire amovible » :

– la note de sous-paragraphe :

« A droit à un appareil de prothèse dentaire amovible, tout bénéficiaire qui présente au moins une dent absente et remplaçable, à l'exception des dents de sagesse » est remplacée par :

« A droit à un appareil de prothèse dentaire amovible, tout bénéficiaire qui présente au moins une dent absente et remplaçable, à l'exception des dents de sagesse.

Par prothèse amovible de transition ou prothèse amovible définitive on entend : prothèse dento ou implanto-stabilisée ».

– l'acte suivant est créé :

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
HBLD259	Pose d'une prothèse amovible de transition complète bimaxillaire à plaque base résine (YYYY176, YYYY275, YYYY246, YYYY478, YYYY426, YYYY389)	1	0		

5° A la subdivision 07.02.03.07 « Réparation de prothèse dentaire » :

– le libellé de l'acte HBMD020 « Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fêlée ou fracturée » est remplacé par « Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine sans renfort métallique, fêlée ou fracturée ».

– l'acte HBMD356 est créé :

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
HBMD356	Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine avec renfort métallique, fêlée ou fracturée	1	0		

6° La subdivision 07.02.05.01 « Curetage périapical dentaire » est modifiée comme suit :

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
07.02.05.01	Curetage périapical dentaire				
HBGB005 [F, U]	Curetage périapical avec résection de l'apex d'une racine dentaire endodontiquement traitée (ZZLP025)	1	0		
HBGB003 [F, U]	Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire d'une incisive ou d'une canine (ZZLP025, HBQK040, HBQK303)	1	0		
HBGB002 [F, U]	Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire d'une prémolaire (ZZLP025, HBQK040, HBQK303)	1	0		
HBGB004 [F, U]	Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire d'une molaire (ZZLP025, HBQK040, HBQK303)	1	0		

7° A la subdivision 07.02.05.04 « Autres actes thérapeutiques sur le parodonte », l'acte HBJB001 « Evacuation d'abcès parodontal » est modifié par ajout de la note d'exclusion suivante : « A l'exclusion de : voie d'abord endo-canaulaire »

8° A la subdivision 11.02.05.02 « Pose d'implant osseux sur le crâne et la face », la note du sous-paragraphe est modifiée comme suit :

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	PHASE	REMBT. ss cdtions	ACCORD préalable
11.02.05.02	<p>Pose d'implant osseux sur le crâne et la face</p> <p><i>Conditions de prise en charge par l'assurance maladie du traitement des agénésies dentaires multiples liées aux maladies rares, chez l'enfant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - oligodontie mandibulaire (agénésie d'au moins 6 dents permanentes à l'arcade mandibulaire, non compris les dents de sagesse) avec pose de 2 implants (voire 4 maximum) uniquement dans la région antérieure mandibulaire, au-delà de 6 ans et jusqu'à la fin de la croissance, après échec ou intolérance de la prothèse conventionnelle ; - un protocole de soins doit être établi dans les conditions prévues à l'article L. 324-1 du code de la sécurité sociale. <p><i>Conditions de prise en charge par l'assurance maladie chez l'adulte :</i> Traitement des agénésies dentaires multiples liées aux maladies rares, chez l'adulte, avec pose d'implants : Agénésie d'au moins 6 dents permanentes pour l'ensemble de la denture, non compris les dents de sagesse, dont l'une au moins des dents absentes fait partie des dents indiquées dans le tableau suivant :</p> <p>17, 16, 14, 13, 11, 21, 23, 24, 26, 27 47, 46, 44, 43, 42, 41, 31, 32, 33, 34, 36, 37.</p> <p>Le diagnostic de maladie rare doit être confirmé par un généticien ou un praticien d'un centre de référence ou de compétence des maladies rares. Cette prise en charge s'applique lorsque la croissance est terminée. Un protocole de soins doit être établi dans les conditions prévues à l'article L. 324-1 du code de la sécurité sociale.</p> <p><i>Conditions de prise en charge par l'assurance maladie du traitement implantoprothétique des séquelles d'une tumeur de la cavité buccale ou des maxillaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - quatre implants maximum au maxillaire ; - deux implants maximum à la mandibule. <p>La prise en charge est limitée aux cas où la rétention et la stabilisation d'une prothèse adjointe ne peuvent être assurées que par la pose d'implants intra osseux intra buccaux. La prescription d'une telle réhabilitation prothétique nécessite une réunion de concertation pluridisciplinaire associant le chirurgien maxillo-facial, l'oncologue, le radiothérapeute et le stomatologue ou le chirurgien-dentiste.</p>				

10° A la subdivision 18.02.07.01 « Radiographie peropératoire de la bouche ou de l'appareil digestif », le libellé de l'acte HBQK061 :

« Radiographie intrabuccale rétroalvéolaire et/ou rétrocoronaire d'un secteur de 1 à 3 dents contiguës, perinterventionnelle et/ou finale, en dehors d'un acte thérapeutique endodontique » est remplacé par :

« Radiographie intrabuccale rétroalvéolaire et/ou rétrocoronaire d'un secteur de 1 à 3 dents contiguës, finale pour acte thérapeutique endodontique ou perinterventionnelle et/ou finale, en dehors d'un acte thérapeutique endodontique.

Facturation : quel que soit le nombre de clichés réalisés.

Non associable à : HBQK040 et HBQK303 ».

Art. 2. – Le livre III est ainsi modifié :

A l'article III-3, paragraphe B, au point 2 « Dérogations », les modalités particulières du g :

« Modalités particulières :

Les actes bucco-dentaires figurant aux sous-paragraphe, 07.02.02.05, 07.02.02.06, 07.02.02.08, 07.02.03.01, 07.02.03.02, 07.02.03.04 et 07 02 03 08 sont associables à eux-mêmes à taux plein.

Les actes bucco-dentaires figurant aux sous-paragraphe 07.02.02.01, 07.02.03.03 (sauf HBLD217, HBLD171, HBLD031, HBLD035, HBLD047, HBLD046, HBLD048), 07.02.03.05, 07.02.03.06, 07.02.03.07 et au paragraphe 19.02.11 sont associables à eux-mêmes à taux plein uniquement s'ils sont réalisés sur les deux arcades dentaires.

Les gestes complémentaires du sous-paragraphe 18.02.07.01 "Radiographie intra-buccale rétroalvéolaire de la bouche" sont associables une seule fois à taux plein aux actes auxquels ils se rattachent.

Il n'y a pas de limitation au nombre de gestes complémentaires HBMD082, HBMD072, HBMD081 et HBMD087 du sous-paragraphe 18.02.07.06 qui peuvent être codés à taux plein avec l'acte auquel ils se rapportent. »

sont remplacées par :

« Modalités particulières :

Les actes bucco-dentaires figurant aux sous-paragraphes, 07.02.02.05, 07.02.02.06, 07.02.02.08, 07.02.03.01, 07.02.03.02, 07.02.03.04 et 07 02 03 08 sont associables à eux-mêmes à taux plein.

Les actes bucco-dentaires figurant aux sous-paragraphes 07.02.02.01, 07.02.03.03 (sauf HBLD217, HBLD171, HBLD031, HBLD035, HBLD047, HBLD046, HBLD048), 07.02.03.05, 07.02.03.06, 07.02.03.07 et au paragraphe 19.02.11 sont associables à eux-mêmes à taux plein uniquement s'ils sont réalisés sur les deux arcades dentaires.

Les gestes complémentaires du sous-paragraphe 18.02.07.01 "Radiographie intra-buccale rétroalvéolaire de la bouche" sont associables une seule fois à taux plein aux actes auxquels ils se rattachent.

Il n'y a pas de limitation au nombre de gestes complémentaires HBMD082, HBMD072, HBMD081 et HBMD087 du sous-paragraphe 18.02.07.06 qui peuvent être codés à taux plein avec l'acte auquel ils se rapportent.

Lorsque un ou plusieurs actes de radiographies du sous-paragraphe 07.01.04.01 sont associés à un ou plusieurs actes de radiographie d'autres sous-paragraphes, la règle de l'article III-3, B, 2 Dérogations, *i*, relative aux actes radiographies conventionnelles s'applique. »

Art. 3. – Les mesures prennent effet à compter du trentième jour suivant la date de la publication de la présente décision au *Journal officiel*.

Fait le 2 juillet 2015.

Le collègue des directeurs :

*Le directeur général de l'Union nationale
des caisses d'assurance maladie,*

N. REVEL

*Le directeur général de la Caisse centrale
de la mutualité sociale agricole,*

M. BRAULT

*Le directeur général de la Caisse nationale
du régime social des indépendants,*

S. SEILLER